

Procès-verbal du Conseil De Communauté
SEANCE du Lundi 13 décembre 2010 à 20 h 00

L'an deux mille dix, le **lundi 13 décembre 2010 à 19 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39

Nombre de conseillers suppléants en exercice : 26

Nombre de conseillers titulaires présents : 31

Nombre de conseillers suppléants présents : 9

Invité présent : M. VERPILLAT, trésorier.

Nombre de votants : 39

Procuration : 0

Date de convocation : 03 décembre 10

Etaient présents (titulaires) :

M. Paul PABOEUF, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Christian COFFINET, M. Franck GUILLOUZOUIC, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. Bernard ROUILLE, M. René LUHERNE, M. Alain RICHARD, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Paul HALLIER, M. Gilbert PERRION, M. Serge LUBERT, M. Laurent LE COINTE, Mme Marie-Thérèse LUHERNE, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. René CHEVAL, M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. Patrice LAUNAY, M. André SERAZIN, M. Bernard CHAUVIN, Mme Monique DANION, M. Dominique ROUILLE, M. François HERVIEUX, M. Jean Claude RAKOZY, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Rémi DEMILLAC, M. Stéphane COMBEAU, M. Jean-François HUMEAU.

Suppléants présents remplaçant un titulaire :

M. Gérard LAUNAY, suppléant de Questembert, remplaçant Mme Isabelle DESCOURT

Mme Jacqueline LE LEAP, suppléante de Questembert, remplaçant M. Yves Loric

M. Christophe COLLIN, suppléant de Molac, remplaçant Mme Josiane CIVEL

Mme Evelyne CHOCHOIS, suppléante de Larré, remplaçant M. Frédéric LE PAVEC

M. Michel GAUTIER, suppléant de Caden, remplaçant M. Jean-Luc ROUSSEL

M. Charles SEROT, suppléant de Caden, remplaçant M. Patrick OILLAUX

M. Lionel ONNILLON, suppléant de La Vraie Croix, remplaçant M. Pascal GUIBLIN

Mme Hélène LANN CORRE, suppléante de Malansac, remplaçant M. Jean-Pierre GUILLET

Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire : M. Henri GUEMENE

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2010-12-01 Procès Verbal du 08 novembre 2010

Erratum :

Délibération n°2010-11-14 le nombre de votants était de 35 et non 36, Mme Danion n'ayant pas participé au vote ni au débat concernant ce point. M. Gérard Launay, suppléant remplaçait M. Bernard Rouillé et non M. Dominique Rouillé comme indiqué. Délibération n°2010-11-03 Mr Jean-François HUMEAU doit être rajouté au sein du comité « Moulin Neuf ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 08 novembre 2010 avec les modifications indiquées ci-dessus.

2010-12- 02 Aménagement - Etablissement Public Foncier de Bretagne- Consultation sur la 1^{ère} instauration de la taxe spéciale d'équipement

M. Vilain, directeur de l'Etablissement Public Foncier (EPF) a présenté le fonctionnement de l'EPF de Bretagne.

Cette présentation peut se résumer ainsi :

L'établissement public foncier porte le nom de « Foncier de Bretagne ». Son ministère de tutelle est le Ministère de l'écologie. L'établissement intervient dans quatre domaines :

- l'Habitat
- le développement économique (d'importance régionale)
- la restructuration des friches militaires ou industrielles
- la préservation des ressources naturelles

Foncier de Bretagne porte le foncier acquis pour le compte d'une collectivité sur une durée de cinq ans sauf exception. Les recettes de l'établissement se constituent de :

- la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE), taxe fixée par le Code Général des Impôts. La TSE apparaît sur l'avis d'imposition de la taxe d'habitation et s'exprime en €/habitant. Il s'agit d'un impôt d'Etat.
- la recette issue de la vente du foncier
- l'emprunt

Il est suggéré à chaque établissement public de coopération intercommunale de contracter une convention cadre avec Foncier de Bretagne. La convention définit les objectifs pour lesquels la Collectivité fera appel à l'établissement. Cette convention permet à M. Vilain une plus grande réactivité notamment quand le bien doit être préempté.

Le bureau de l'EPF souhaite que la moitié des Communautés de communes et Communautés d'agglomération Bretonnes représentant la moitié de la population se prononce favorablement à l'instauration de la TSE.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L 2121-29 et L 5211-1 en vertu desquels le conseil communautaire «donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements» ;

Vu l'article 1607 ter du code général des impôts qui institue une taxe spéciale d'équipement (TSE) au profit des établissements publics fonciers d'Etat ;

Vu l'article 16 du décret n°2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'établissement public foncier de Bretagne (EPFB) qui précise que les ressources de l'établissement comprennent notamment « toute ressource fiscale prévue par la loi » ;

Vu l'article 11 du décret n°2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPFB qui précise que son conseil d'administration «fixe annuellement le montant de la TSE » et que «la première instauration de la TSE doit faire l'objet d'une consultation positive préalable des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique, et des communes non membres de ces établissements» ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFB n°2010-13 du 14 septembre 2010 fixant le règlement de cette consultation ;

Considérant que l'EPFB réalise des missions de portage et d'ingénierie foncières au service des collectivités territoriales et de leurs établissements dans les domaines de l'habitat, du développement économique, des espaces naturels et agricoles et des restructurations;

Considérant que la question posée :

« Afin de permettre à l'établissement public foncier de Bretagne d'assurer ses missions de portage foncier au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements conformément au Programme Pluriannuel d'Intervention, êtes-vous favorable à la première mise en place de la TSE pour un montant annuel de 19,32 millions d'euros»

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité, une voix contre et cinq abstentions décide d'apporter la réponse suivante à la question posée : oui

2010-12- 03 Aménagement – Projet de territoire- Compte rendu de la Commission du 10/11/2010

Mme Danion, Vice Président en charge de l'aménagement du territoire, expose le compte rendu de la commission aménagement du 10 novembre 2010.

Projet de Territoire:

Peu de commissions ont retourné les fiches d'actions à la communauté de communes. Il est donc convenu que la commission aménagement du territoire établira les fiches d'actions suite au travail entamé par Futur Ouest. Ces fiches seront ensuite validées au cours d'une réunion des commissions.

PLU communautaire:

La communauté de communes a besoin d'une vision globale du territoire afin de mener à bien ses politiques et effectuer des choix stratégiques.

Actuellement 35 zonages différents sont présents sur la communauté de communes. La cartographie n'est pas uniformisée et les réglementations diffèrent d'une commune à l'autre.

Il n'est nullement question pour la communauté de communes d'établir le PLU à la place des communes. Il n'est question que de cohérence territoriale.

La loi Grenelle 2 indique dorénavant que d'ici 2017 le PLU communautaire deviendra la norme et le PLU communal l'exception.

Il est donc proposé d'établir un cahier des charges en vue d'engager un bureau d'étude pour mener une réflexion sur la possibilité de mettre en place un PLU communautaire. Et ainsi anticiper les dispositions de la loi grenelle 2.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, donne mandat à Mme La Vice Présidente, à l'unanimité moins une abstention, d'établir le cahier des charges préalable à la consultation de bureaux d'études en vue d'harmoniser les PLU des communes membres.

2010-12- 04 Piscine- marché de travaux- Avenants- Commission d'appel d'offres du 29/11/2010

Selon l'avancement des marchés de travaux pour la construction de la nouvelle piscine, il est proposé de présenter des avenants ou modifications techniques éventuelles aux lots au bout de 22 mois de travaux (ouverture prévue avril 2011).

Rappel : des avenants ont été validés en juin 2009, en juin 2010.

Au dernier trimestre 2010, il est proposé de valider les devis de prestations supplémentaires proposés par la maîtrise d'œuvre.

1- Avenant n°3 - entreprise KMC – lot 05 – Serrurerie – porte basculante et portail

Marché initial : 92 311.71 € HT

Rappel : avenant n°1 validé en Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2009 (fourniture d'un portail coulissant automatique pour accès à la fosse à bois et locaux techniques) pour 6 845.30 € HT soit 7.42 % du marché initial.

Avenant n°2 validé en commission d'appel d'offres du 24/06/2010 : rajout d'une porte coupe-feu entre la chaufferie Bois et les locaux techniques suite aux recommandations des services du SDIS 56 et à l'avis défavorable du contrôleur technique APAVE pour 1 273.90 € HT. Soit 8.80 % du marché initial.

Proposition d'un avenant n°3 : pour un montant de 2 734.50 € HT comprenant :

- 824.90 € HT pour des travaux supplémentaires sur le portail coulissant de l'avenant 1 (fourniture, façonnage d'un fer plat support rail)
- 1 909.60 € HT pour fourniture et pose d'une trappe coupe feu pour accès à la gaine technique (recommandations de l'APAVE et du SDIS 56)

Soit 11.76 % du marché initial

Nouveau montant de marché : 103 165.41 € HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre 2010 à 14H30 et a émis un avis favorable pour cet avenant n°3 de l'entreprise KMC lot 5.

Pour information, M. le Président expose au Conseil de Communauté les autres avenants ne demandant pas l'avis de la commission d'appel d'offres, ni du Conseil de Communauté

2- Avenant n°1 - Entreprise COYAC - Lot 8 – Plafonds Suspendus

Marché initial : 87 468.76 € HT

Concerne une moins value pour – 107.20 € HT relatif à : des changements de catégorie de produits acoustiques, des rajouts de retombées en trespa, plafond métallique.

Soit -0.12 % du marché initial

3- Avenant n°1 – entreprise SUFFIXE – lot 10 agencement cabines casier

Marché initial : 93 824.22 € HT

Concerne une moins value de - 144.00 € HT relative à la suppression de 2 cabines WC et une cabine douche (y compris plus value de 156.00 € Ht pour ajout de séparations d'urinoirs).

Soit -0.15 % du marché initial

4- Avenant n°1 : Entreprise GUIBAN – lot 18 PLOMBERIE – TRAITEMENT D'AIR

Marché initial : 699 900 € HT

Pour une plus value de + 3 946.14 € HT correspondant à :

Une plus value de + 2010.14 € HT concernant la mise en place de 5 postes de désinfection (postes muraux avec tuyaux de raccordement) dans les locaux vestiaires et sur les plages des bassins afin de faciliter le nettoyage par désinfection de proximité.

Une plus value de + 1936.00 € HT concernant la fourniture et la pose de 2 détecteurs de fumées en chaufferies (y compris alarme sonore).

soit 0.56 % du marché initial.

En juillet 2010, bilan de la situation des marchés de travaux :

Total marchés de travaux à la notification : 5 573 521.51 € HT

Avenants en juin 2009 + 14 502.90 € HT

Avenants juin 2010 : + 23 421.19 € HT

Avenants nov-décembre 2010 : + 6 429.44 € HT

Total situation des marchés de travaux- situation décembre 2010 : 5 617 875.04 € HT (+0.80 %)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 du lot 5 sur avis favorable de la CAO réunie le 29.11.2010

- prend acte de la signature des autres avenants cités ci-dessus

2010-12-05- Piscine – Fonctionnement du futur équipement (tarification, horaires, personnel)

Considérant l'ouverture prévue du nouvel établissement au printemps 2011,

Le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur :

- la grille tarifaire applicable
- les horaires (nb de personnes accueillies)

Sur proposition du bureau réuni le 02 novembre 2010, les propositions en terme de tarif et horaires, soumis à l'avis du Conseil de Communauté sont les suivants :

TARIFS Piscine Cté de Cnes Pays de Questembert

CC Quest cnes partenaires Hors CC

1. Etablissements Scolaires (Primaires - collèges - lycée)			
Primaires Questembert Cté (entrée par élève / 40 min avec enseignement)	1,5	2,50	4,00
2. Etablissements Scolaires (lycées)			
Tarif / heure et ligne d'eau	40,00	60,00 ou 50,00 ?	60,00
3. Droits d'entrée pour le public			
ADULTES (à partir de 18 ans)	4,60 €	4,60 €	4,60 €
CARTE 10 entrées + 1 gratuite	46,00 €	46,00 €	46,00 €
Entrée dernière heure (sauf sur l'ouverture du midi et du mercredi soir)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Carte Privilège (carte nominative valable 6 mois)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Entrée spécifique - carte privilège	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Achat carte	1,50 €	1,50 €	1,50 €
JEUNES (de 4 à 17 ans)	3,50 €	3,50 €	3,50 €
CARTE 10 entrées + 1 gratuite	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Entrée dernière heure (sauf sur l'ouverture du midi et du mercredi soir)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Carte Privilège (carte nominative valable 6 mois)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Entrée spécifique - carte privilège	2,00 €	2,00 €	2,00 €
ENFANTS (moins de 4 ans)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
ESPACE FORME			
PISCINE + ESPACE FORME 1 Entrée, accès libre	7,60 €	7,60 €	7,60 €
1 entrée hammam (pour les personnes ayant un abonnement)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
A l'année	260,00 €	260,00 €	260,00 €
4- Animations			
Activités Adultes au trimestre	75,00	85,00	95,00
Activités Adultes à la séance	10,00	11,50	13,00
Activités Adultes à l'année (une séance par semaine hors vacances)	199,00	204,00	242,00
Aquagym au trimestre	75,00 €	85,00 €	95,00 €
Aquagym à la séance	10,00 €	11,50 €	13,00 €
Aquagym à l'année (une séance par semaine hors vacances)	202,50 €	229,50 €	256,50 €
Nat. Séniors (> à 65 ans) au trimestre	60,00 €	69,00 €	78,00 €
Nat. Séniors à la séance	10,00 €	11,50 €	13,00 €
Nat. Séniors (> à 65 ans) à l'année (une séance par semaine hors vacances scolaires)	135,00 €	155,25 €	175,50 €
Jardin Aquatique - Eveil Aquatique - Ecole Aquatique - Nat. Ado	75,00 €	85,00 €	95,00 €

- au Trimestre			
Jardin Aquatique à la séance	10,00 €	11,50 €	13,00 €
Ecole Natation - Nat. Ado à l'année (une séance par semaine hors vacances)	175,00 €	200,00 €	225,00 €
Jardin Aquatique - Eveil Aquatique - Ecole Aquatique - à l'année	199,00 €	220,50 €	242,00 €
5. Associations Sportives			
ENTRAINEMENT			
entrée individuelle			
1 couloir 1 Heure	35,25 €		
Location matériel (vélo élyptique)	5.00 € / heure		
LOCATION pour MANIFESTATION			
Utilisation ponctuelle manifestation sportive fédérale (1 heure, 1 ligne d'eau)	Gratuit		
Utilisation ponctuelle par une association autre que le Nautic club	85.00 / heure		

Nota :

- 1) le bureau communautaire propose que les enfants du Cycle 2 (CP-CE1-CE2) de la Communauté de communes aient accès gratuitement à la piscine et que le transport soit pris en charge par la Communauté de Communes (chiffrage en cours).

Les élèves des autres cycles, établissements de la Communauté de Communes, paieront le tarif indiqué ci-dessus (1.50 €).

- 2) « Communes partenaires » : cela concerne le cas de Pleucadeuc (appartenant à la CCVOL) participant à l'investissement du nouvel équipement (suite départ du SIVOM). Un tarif préférentiel à 2.50 € est proposé pour leurs établissements scolaires. Ce tarif pourra être appliqué à d'autres communes intéressées en contrepartie d'une participation financière directe (ou pour toute autre collectivité concernée).

La catégorie « activités / animations » aura aussi un tarif préférentiel pour les collectivités concernées.

- 3) cette proposition de grille tarifaire est effectuée au regard des prix pratiqués dans les piscines situées à proximité de notre territoire.

Horaires d'ouverture PUBLIC et capacité d'accueil

La capacité d'accueil est de 310 personnes simultanément (fréquentation maximum instantanée).

Période scolaire Nouvelle Piscine		
Lundi	11h30-13h00	/
Mardi	11h30-13h00	17h00-20h30
Mercredi	15h00-17h30	19h30-21h00
Jeudi	11h30-13h00	/
Vendredi	/	17h00-20h30
Samedi	/	14h30-18h00
Dimanche	9h00-12h30	/

Période Petites Vacances Nouvelle Piscine		
Lundi	11h00-13h00	14h00-19h00
Mardi	10h00-13h00	14h00-19h00
Mercredi	10h00-12h00	14h00-21h00
Jeudi	11h00-13h00	14h-19h00
Vendredi	10h00-13h00	14h00-21h00
Samedi	/	14h30-18h00
Dimanche	9h00-12h30	/

Période Grandes Vacances Nouvelle Piscine		
Lundi	11h00-13h00	14h00-19h00
Mardi	10h00-13h00	14h00-19h00
Mercredi	10h00-12h00	14h00-21h00
Jeudi	11h00-13h00	14h00-19h00
Vendredi	10h00-13h00	14h00-21h00

Samedi	/	/
Dimanche	/	/

Il reste à définir l'ouverture de l'établissement pendant les jours fériés.

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention,

- adopte la grille tarifaire de la nouvelle piscine telle que proposée sachant que cette grille pourrait être modifiée ultérieurement pour certains tarifs sur proposition du Comité piscine (Tarif utilisation ponctuelle association et tarif famille nombreuse non existante actuellement). Cette grille entrera en application à l'ouverture de la nouvelle piscine.

- approuve les horaires d'ouverture qui pourront également connaître quelques modifications au vu du fonctionnement de l'équipement.

2010-12-06 Piscine – tarif piscine de l'équipement actuel

Sur avis favorable du bureau, M. le Président propose de maintenir les tarifs actuels jusqu'à ouverture de la nouvelle piscine, date à laquelle les nouveaux tarifs seront appliqués (voir point n°2010-12-05)

	TARIFS 2011 en En euro
Location ceinture	0.65
Entrées enfants	1.70
10 entrées enfants	14.00
Entrées adultes	01/03/50
10 entrées adultes	28.00
4 leçons individ. 30 mn	46.00
Ecole natation CC	113.00
Ecole natation HORS CC	150.00
Stage vacances pour 4 séances	34.00
Tarifs associations	45.00
Test Boléro	2.00
Centre loisirs	1.30

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir ces tarifs dans la piscine actuelle jusqu'à ouverture de la nouvelle piscine.

2010-12-07 Piscine – Vol du 15/01/2010 – Demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse du régisseur

Le régisseur est « responsable » du déficit en chèques et numéraire soit 774.90 €. Les tickets non vendus et dérobés, sont sortis de la comptabilité par « PV d'incinération ». Le régisseur en détient une copie pour surveiller leur éventuelle remise sur le marché.

Procédure de régularisation du déficit constaté :

- Ordre de versement de 774.90 € émis et transmis au régisseur
- Demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse de la part du régisseur

Avis favorable du bureau

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande en décharge de responsabilité et la demande en remise gracieuse de la part du régisseur.

2010-12-08 Finances – Autorisation de programme « PISCINE » ajustement des crédits de paiements

L'autorisation de programme concernant la PISCINE a été validée le 27/02/08, elle est de 8 420 334 € TTC.

Ajustement des crédits de paiements

Les crédits de paiement sont inscrits annuellement au budget et n'ont d'autre vocation que d'assurer le règlement effectif des travaux en fonction de leur avancement.

Les crédits de paiement qui font l'objet d'ajustement à la baisse seront inscrits au budget 2011.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'ajuster les crédits de paiements (CP) de 2010, ajustements liés au rythme des travaux.

	AP piscine	CP 2006	CP 2007	CP 2008	CP 2009	CP 2010	CP 2011
PREVU	8 420 334	498	111 298	564 938	765 985	6977615	0
Mandaté ou engagé au 18/12/2010						4266551	
AJUSTEMENT AP						-2711063	+2 711 063

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ajustement des crédits de paiement concernant l'autorisation de programme « piscine ».

2010-12-09 Finances – Autorisation budgétaire – paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011

Le Président, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite du conseil communautaire, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant de ces crédits figure dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE	MONTANT DU BUDGET 2010	25 %
20 IMMO INCORPORELLES	273 897 €	68 474 €
21 IMMO CORPORELLES	735 660 €	183 900 €
23 IMMO EN COURS	5 241 124 €	1 311 063 €

BUDGET BATIMENTS LOCATIFS

CHAPITRE	MONTANT DU BUDGET 2010	25 %
20 IMMO INCORPORELLES	300 €	75 €
21 IMMO CORPORELLES	79 096 €	19 774 €
23 IMMO EN COURS	107 935 €	26 984 €

BUDGET EQUIPEMENTS CULTURELS

CHAPITRE	MONTANT DU BUDGET 2010	25 %
20 IMMO INCORPORELLES	5 000 €	1 250 €
21 IMMO CORPORELLES	15 000 €	3 750 €
23 IMMO EN COURS	505 000 €	126 250 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget tel que présenté ci-dessus,

2010-12-10 Finances – fonds de concours 2010

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 186 de cette loi portant sur le versement de fonds de concours et complétant les lois du 12 juillet 1999 et 27 février 2002,

Sur proposition du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- détermine à titre exceptionnel pour l'année 2010, une enveloppe fonds de concours à hauteur de 137 000€. Cette enveloppe ne sera pas a priori reconduite en 2011.

- fixe les critères suivants (10% selon la population, 20% selon le nombre de logements sociaux, 10% selon le potentiel fiscal, 40% selon l'effort fiscal et 10% selon la variation des bases professionnelles) pour répartir cette enveloppe. Le nombre de logements sociaux de Questembert est volontairement plafonné à 50.

La grille de répartition transmise dans la note de synthèse, figure en annexe.

2010-12-11 Finances – Fonds de concours versés aux communes de la Communauté

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 186 de cette loi portant sur le versement de fonds de concours et complétant les lois du 12 juillet 1999 et 27 février 2002,

Considérant la décision du Conseil de Communauté (voir point n°2010-12-11)

Commune de Berric

Le Conseil Municipal de Berric sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 7 143€ au titre du fonctionnement des garderies périscolaires et des cantines municipales. **Le plan de financement HT :**

Dépenses €HT	Montant €	Recettes	Montant €
Personnel garderie	16 770.96	Participation des familles	7 319.55
Personnel cantine	34 955.10	A la charge de la Commune	37 263.51
		Fonds de Concours CCPQ 2010	7 143.00
Total	51 726.06	Total	51 726.06

Commune Caden

Le Conseil Municipal de Caden sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 8 178 € au titre du fonctionnement et des investissements de ses activités Médiathèque et Garderie pour l'année 2010.

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Salaires médiathèque	8 772.72	Subvention conseil général	2 525.00
Achat livres	3 166.00	A la charge de la Commune	10 924.00
Achat multi média	2 000.00	Fonds de Concours CCPQ 2010	8 178.00
Jeux garderie	1 064.00		
Salaires garderie	6 674.28		
Total	21 627.00	Total	21 627.00

Commune de Larré

Le Conseil Municipal de Larré sollicite un fonds de concours communautaire à hauteur de 5 760€ au titre de l'acquisition de matériels dédiés au service technique

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Acquisition de matériels	22 224	Reprise ancien matériel	7 724
		A la charge de la Commune	8 740
		Fonds de Concours CCPQ 2010	5 760
Total	22 224	Total	22 224

Commune de Lauzach

Le Conseil Municipal de Lauzach sollicite un fonds de concours à hauteur de 8 131€ au titre du fonctionnement du restaurant scolaire municipal

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Personnel garderie/cantine	19 259.40	Participation des familles	28 041.42
Frais repas	23 000.48	A la charge de la Commune	8 872.43
Acquisition petit mobilier	536.95	Fonds de Concours CCPQ 2010	8 131.00
Frais fonctionnement (eau, électricité, gaz)	2 248.02		
Total	45 044.85	Total	45 044.85

Commune de Limerzel

Le Conseil Municipal de Limerzel sollicite un fonds de concours à hauteur de 7 796 € au titre du fonctionnement du restaurant scolaire municipal

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Construction et honoraires	354 517.79	Subventions	142 140.00
Equipement divers et aménagements des abords	27 488.65	A la charge de Commune	232 070.45
		Fonds de Concours CCPQ 2010	7 796.00
Total	382 006.45	Total	382 006.45

Commune de la Vraie-Croix

Le Conseil Municipal de la Vraie-Croix sollicite un fonds de concours à hauteur de 11 087€ au titre de la réalisation de la nouvelle mairie.

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
----------	-----------	----------	-----------

Coût de construction	873 730	A la charge de la Commune	150 000
		Conseil Général	120 000
		Conseil Régional- FIR	15 000
		DGE	67 500
		Prêt	510 143
		Fonds de Concours CCPQ 2010	11 087
Total	873 730	Total	873 730

Commune de Le Cours

Le Conseil Municipal de Le Cours sollicite un fonds de concours à hauteur de 7 885€ au titre de la réalisation de 5 garages avec toiture ardoise en sus du fonds de concours alloué en 2009 pour ce même projet dont la réalisation s'est effectuée sur deux ans. Le montant des travaux réalisés à ce jour est inférieur au montant figurant dans le projet initial 59 800€.

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Coût de construction	54 281	A la charge de la Commune	37 700
		Fonds de Concours CCPQ 2009	8 696
		Fonds de Concours CCPQ 2010	7 885
Total	54 281	Total	54 281

Commune de Malansac

Le Conseil Municipal de Malansac sollicite un fonds de concours à hauteur de 21 834€ au titre de la réfection de l'Eglise.

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Travaux	76 834	Conseil Général	30 000
		A la charge de la Commune	25 000
		Fonds de Concours CCPQ 2010	21 834
Total	76 834	Total	76 834

Commune de Molac

Le Conseil Municipal de Molac sollicite un fonds de concours à hauteur de 6 665€ au titre du fonctionnement du restaurant scolaire municipal et garderie périscolaire

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Personnel garderie/cantine	35 140.59	Participation des familles	43 516.58
Frais repas	29 901.52	A la charge de la Commune	19 160.53
Frais fonctionnement (eau, électricité, gaz)	4 300.00	Fonds de Concours CCPQ 2010	6 665.00
Total	69 342.11	Total	69 342.11

Commune de Pluherlin

Le Conseil Municipal de Pluherlin sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 8 873€ afin d'aider au financement du fonctionnement la médiathèque.

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Fonctionnement de la médiathèque	27 602.54	A la charge de la Commune	18 729.54
		Fonds de Concours CCPQ 2010	8 873.00
TOTAL	27 602.54	TOTAL	27 602.54

Commune de Questembert

Le Conseil Municipal de Questembert sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 24 657€ au titre du projet de réhabilitation du camping municipal

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
----------	-----------	----------	-----------

Travaux de réhabilitation du camping	150 000.00	Conseil Général	28 436.02
		Réserve parlementaire	18 957.35
		A la charge de la Commune	77 949.63
		Fonds de Concours CCPQ 2010	24 657.00
TOTAL	150 000.00	TOTAL	150 000.00

Commune de Rochefort en Terre

Le Conseil Municipal de Rochefort en Terre sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 8 513€ au titre des actions touristiques 2010 et plus précisément le fleurissement.

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Serre : fourniture de serres et étagères déduction faite de subventions	16 810.00	A la charge de la Commune	9 167.00
Serres : montage déduction faite des subventions	870.00	Fonds de Concours CCPQ 2010	8 513.00
TOTAL	17 680.00	TOTAL	17 680.00

Commune de St Gravé

Le Conseil Municipal de St Gravé sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire à hauteur de 10 481€ au titre du fonctionnement 2010 du restaurant scolaire municipal et garderie périscolaire

Plan de financement € HT :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Frais de personnel garderie	8 573.60	Facturation famille garderie	3 218.35
Frais de personnel cantine	13 701.35	Facturation famille cantine	12 117.00
Frais de repas	13 571.45	Fonds de concours CCPQ 2010	10 481.00
Frais de fonctionnement	1 855.32	A la charge de la Commune	11 885.37
Total	37 701.72	Total	37 701.72

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité au vu des projets présentés le versement d'un fonds de concours,

- d'un montant de 7 143€ à la commune de Berric
- d'un montant de 8 178 € à la commune de Caden
- d'un montant de 5 760€ à la commune de Larré
- d'un montant de 8 131€ à la commune de Lauzach
- d'un montant de 7 796 € à la commune de Limerzel
- d'un montant de 11 087 € à la commune de La Vraie-Croix
- d'un montant de 7 885€ à la commune de Le Cours
- d'un montant de 21 834€ à la commune de Malansac
- d'un montant de 6 665€ à la commune de Molac
- d'un montant de 8 873€ à la commune de Pluherlin
- d'un montant de 24 657€ à la commune de Questembert
- d'un montant de 8 513€ à la commune de Rochefort en Terre
- d'un montant de 10 481€ à la commune de St Gravé

2010-12-12 Finances – Décisions modificatives budgétaires

Pour mémoire, les budgets primitifs ont été votés au chapitre, les DM sont donc présentées au chapitre.

Budget général DM3 – Ajustement des crédits de paiements de l'autorisation de programme de la piscine

L'ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme de la piscine engendre une diminution des crédits budgétaires au compte 23 de 2 711 063 €.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre 23	- 2 711 063 €	Chapitre 13	- 1 400 000 €
		Chapitre 16	- 1 311 063 €

Budget général DM4

Plafonnement sur la valeur ajoutée

Il est nécessaire de prévoir une inscription budgétaire pour la participation au plafonnement sur la valeur ajoutée (PVA) qui se comptabilise en dépense et non en déduction des recettes. Pour 2010, elle est d'un montant de 59 634 €.

Prévoir au chapitre 014 « atténuation de produits » : 60 000 € en dépenses et au chapitre 73 « impôts et taxes » 60 000 € en recettes

Opérations d'ordres -Intégration des frais d'études et des frais d'insertion au compte de bilan

Les frais d'études suivis d'une réalisation de travaux, ou d'une acquisition doivent être intégrés dans le compte de bilan « immobilisation corporelle » approprié.

Montant des frais d'études : 21 335.52 €

Montant des frais d'insertion : 5 302.04 €

Prévoir au chapitre 041 « opérations patrimoniales » : 28 000 € en dépenses et en recettes

Budget général DM5

Fonds de concours : prévoir au chap. 204 (dépenses investissement) 100 000€ (chap.204) et prévoir au chap.65 en dépense de fonctionnement 35 000€

Avance remboursable -projet envol 56: prévoir au chap. 27 (dépense investissement) 50 000€

Le Bureau propose sans préjuger de la décision communautaire quant au versement de cette avance remboursable de provisionner le montant de 50 000€ au budget en section investissement.

Recette supplémentaire – rôle supplémentaire de TP : 245 000€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chap. 041	+ 28 000	Chap. 041	+ 28 000
Chap. 204	+ 100 000	Chap. 021 virement	+150 000
Chap. 27	+ 50 000		
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chap. 014	+ 60 000	Chap. 73	+ 245 000
Chap. 023	+ 150 000		
Chap. 65	+ 35 000		

Budget général DM6

- Versement de subventions exceptionnelles vers les budgets annexes de zone pour solder les dépenses hors cycle de production (chap.67)

- DM concernant les stocks ZA du Flachec et ZA de la Haie (les ventes prévues au BP ne sont pas réalisées à ce jour)

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Chap. 023 Virement Invest.	+ 295 000	Chap. 77	+ 295 000
Chap. 65	- 95 089		
Chap. 67	+ 95 089		
Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chap. 27	+ 295 000	Chap. 021	+ 295 000

Budget annexe ZA du Flachec DM 1 – Constatation du Stock Final

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Chap. 65	+ 110 000	Chap. 042 C/7135	+ 110 000
Dépenses d'Investissement			
Chap. 040- C/3555	+ 110 000	Chap. 16	+ 110 000

Budget annexe ZA de la Haie DM 1– Constatation du Stock Final

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Chap. 65	+ 185 000	Chap. 042 C/7135	+ 185 000

Dépenses d'Investissement			
Chap. 040- C/3555	+ 185 000	Chap. 16	+ 185 000

Budget annexe bâtiments locatifs DM1 – Ajustement de crédits pour échéance de prêt

Le prêt MOULIN NEUF est un prêt à taux variable et à durée ajustable avec une échéance fixe (échéance trimestrielle à 14 866.89 €).

Du fait de la baisse des taux d'intérêts, on se retrouve face à une augmentation du capital à l'échéance. Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits de remboursement du capital et de diminuer les crédits budgétaires des intérêts

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chap. 16	+ 1800	Chap. 021 virement	+ 1800
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chap. 66	- 1800		
Chap. 023	+ 1800		

Budget annexe équipements culturels DM1 – Ajustement de crédits pour participation de la commune de Questembert à l'Asphodèle –régularisation de 2009

La participation de Questembert à l'Asphodèle pour l'exercice 2009 se solde par un trop versé de 1807.78 €. Il convient donc de créditer le compte 67 « charges exceptionnelles » de ce montant pour pouvoir émettre le mandat correspondant.

Dépenses de fonctionnement	
Chap. 67	+++ 2 000
Chap. 011	- 2 000

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- à l'unanimité les DM 4, la DM1 budget annexe ZA du Flachec, la DM 1 budget annexe ZA de la Haie et la DM1 du budget annexe bâtiments locatifs

- à l'unanimité moins une abstention et un contre la DM 5 du budget principal
- à l'unanimité moins une abstention la DM 6 du budget principal et la DM 1 budget annexe équipements culturels.

2010-12- 13 Finance – Subventions versées aux budgets annexes

Vu l'inscription au compte 6522 du budget principal pour les subventions d'équilibre aux budgets annexes,

Budget annexe Bâtiments locatifs : 65 089€ (correspond au déficit des deux sections au 30.11.2010)

Budget annexe équipements culturels : 236 000€ (390 023€ correspond au déficit d'investissement au 30.11.2010 moins 155 000€ de subventions restant à recevoir pour le projet centre d'arts). Le déficit de la section d'investissement est constitué essentiellement par l'opération construction centre d'arts.

Aucun emprunt n'a été réalisé à ce jour pour le centre d'arts.

Budget annexe zones ou parc d'activités :

Il est proposé de verser les subventions d'équilibre pour les dépenses hors cycle de production (taxes foncières, entretien de zones etc..). Les montants inscrits ci-dessous pourraient être ajustés au regard des factures de décembre.

ZA du Flachec : 500€

ZA de la Hutte : 4 780 €

ZA Lenruit- Poignant - Cléherlan : 3 200€

ZA de la Chaussée – Lanvaux : 6 200€

ZA de la Haie : 1 200€

ZA de la Nuais-Bodien- La Brouée- Penhoet- La Croix aux moines : 2 120€

ZA de Kervault : 12 000€

Il est proposé que les frais d'entretien des ZA et taxes foncières, dépenses hors cycle de production, soient à compter de 2011 inscrits au budget principal. Cette modification permettra de mieux comptabiliser les stocks.

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement de ces subventions d'équilibre.

2010-12- 14 Finance - Cession de terre- prix proposé 4.50€/m3

Lors des travaux d'aménagement de zones d'activités, en fin de chantier il arrive qu'il reste de la terre végétale non utilisée. Il est proposé de commercialiser cette terre au prix de 4.50€/m3

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le prix de cession de la terre végétale à 4.50€/m3.

2010-12- 15 Finance - Cession d'un tracteur (immatriculé 2430 SF) à M. Daniel Le Bras pour le prix de 250€

La communauté est propriétaire d'un tracteur, immatriculé 2430 SF, qui n'est plus utilisé par le service et ce depuis plus d'un an. Ce véhicule est sorti de l'inventaire.

Actuellement entreposé sur le site du Moulin neuf, il est proposé de céder le tracteur à M. le Bras, agent de la Communauté au prix de 250€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la cession du tracteur immatriculé 2430 SF au prix de 250€ à M. le Bras Daniel.

2010-12- 16 Finance – Renégociation contrat prêt nouvelle piscine

Le SIVOM a contracté en 2009 un prêt de 4 030 000€ au taux fixe de 4.61% sur une durée de 30 ans, prêt destiné à financer la nouvelle piscine. Lors de la disparition du SIVOM, la Communauté est devenu de droit titulaire de ce contrat.

Le Crédit Agricole accepte, à titre exceptionnel, de renégocier ce contrat et propose de transformer le taux fixe en taux révisable capé 1.

Les caractéristiques de ce taux sont les suivantes :

Indexation sur l'Euribor moyenné 3 mois soit 0.997%, plus la marge bancaire de 0.20% pour la banque à cela s'ajoutent le coût du « capé » 2.32% soit un taux renégocié actuellement à 3.52%.

Plafonnement du taux à 4.52% maximum en cas de hausse des taux

Les frais de dossier s'élèvent à 12 000€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-accepte cette renégociation

-autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat portant renégociation sur les bases indiquées ci-dessus.

2010-12- 17 Administration – Etude pré opérationnelle aménagement quartier de « la Gare- Cléherlan - siège communautaire »

Suite à la consultation lancée pour l'étude pré opérationnelle aménagement quartier de la gare à Questembert en vue d'aménager la zone communautaire mais surtout d'implanter le siège communautaire, l'analyse des offres réalisée conjointement par M. Lejalé et le CAUE (M. Mahé) figure en pièce jointe. Au vu de cette analyse, M. Le Président a auditionné le 7 décembre 2010 (14h à 17h) en présence de membres du bureau et M. Lejalé (M. Mahé du CAUE s'est excusé, il ne pouvait être présent) quatre équipes, seules trois ont participé à l'audition :

- Territoire en mouvement (TEM)
- Géo Bretagne Sud
- Atelier Ersilie

A l'issue de ces auditions, M. le Président propose de retenir l'offre de TEM.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention de valider le choix du cabinet TEM et autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché.

2010-12- 18 Voirie et prestations techniques annexes – Tarifs pour l'année 2011 (main d'œuvre et matériel)

Il est proposé au Conseil de Communauté de voter les tarifs 2011 des prestations de voirie et travaux divers,

La proposition de tarifs, sera examinée en comité services techniques le 08 décembre, reprend les tarifs de 2010 augmentés de 3 % pour la main d'œuvre et de 2.5 % les tarifs véhicules (augmentation du carburant)

PRESTATIONS		A	B	C	%	A	B	C	
		TARIFS CC 2010				TARIFS CC 2011			HORS
		communes	autres	HORS CC		communes	autres	CC	
Main d'oeuvre	H	26,00 €	26,00 €	28,60 €	3	(2010+3%) 26,80 €	(2010+3%) 26,80 €	(B+10%) 29,50 €	
Fourgon	J	39,30 €	56,20 €	61,80 €	2,5	(2010+2%) 40,30 €	(2010+2%) 57,60 €	(B+10%) 63,40 €	
fourgon	H	5,70 €	8,00 €	8,80 €	2,5	5,80 €	8,20 €	9,00 €	
Camion	J	184,10 €	263,20 €	289,50 €	2,5	188,70 €	269,80 €	296,80 €	
Camion	H	26,30 €	37,60 €	41,40 €	2,5	27,00 €	38,50 €	42,40 €	
BOM	H	34,10 €	48,60 €	53,50 €	2,5	35,00 €	49,80 €	54,80 €	
Point à temps manuel	H	24,20 €	34,50 €	38,00 €	2,5	24,80 €	35,40 €	38,90 €	
Tracteur super-épareuse (et séca-teur)	H	21,80 €	31,20 €	34,30 €	2,5	22,30 €	32,00 €	35,20 €	
tracteur turbo-tondeuse	H	20,40 €	29,10 €	32,00 €	2,5	20,90 €	29,80 €	32,80 €	
Tracteur broyeur	H	22,70 €	32,30 €	35,50 €	2,5	23,30 €	33,10 €	36,40 €	
Tracteur chargeur	H	19,30 €	27,60 €	30,40 €	2,5	19,80 €	28,30 €	31,10 €	
tracteur avec balayeuse	H	16,40 €	23,40 €	25,70 €	2,5	16,80 €	24,00 €	26,40 €	
tracteur avec remorque	H	19,30 €	27,60 €	30,40 €	2,5	19,80 €	28,30 €	31,10 €	
tracteur seul	H	11,50 €	16,50 €	18,20 €	2,5	11,80 €	16,90 €	18,60 €	
tractopelle	H	21,70 €	31,00 €	34,10 €	2,5	22,20 €	31,80 €	35,00 €	
tondeuse/débroussailleuse autopor-tée	H	10,70 €	15,30 €	16,80 €	2,5	11,00 €	15,70 €	17,30 €	
fourgon avec remorque	H	8,50 €	12,20 €	13,40 €	2,5	8,70 €	12,50 €	13,80 €	
Pulvérisateur	J	14,60 €	20,90 €	23,00 €	2,5	15,00 €	21,40 €	23,50 €	
échaffaudage	J	14,60 €	20,90 €	23,00 €	2,5	15,00 €	21,40 €	23,50 €	
petits matériels divers (*)	H	4,40 €	6,40 €	7,00 €	2,5	4,50 €	6,60 €	7,30 €	
point à temps automatique (hors liant)	T	307,10 €	327,10 €	359,80 €		316,60 €	337,80 €	371,60 €	
à la tonne d'émulsion répandu									

(*) autolaveur, groupe électrogène, débroussailleuse, taille haie, tronçonneuse, perforateur, bétonnière, plaque vibrante, tondeuse,,,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs 2011 tels que présentés.

2010-12-19 Déchets- Vote tarif 2010- Dépôt d'amiante en déchèterie

Tarif et modalités 2010 pour la collecte d'amiante proposée en bureau du 30 novembre 2010.

La collecte d'amiante a été organisée à la déchèterie de l'Epine les 24 et 25 septembre 2010.

Comme pour l'opération de 2009, une limitation des apports à 200 kg / an et par personne a été demandée. Ces apports sont payants pour tous les usagers selon un tarif établi au kilo et annoncé sur les affiches à 0,50 € le kilo.

L'entreprise retenue pour la prestation de transport et d'élimination de ces déchets est l'entreprise CHARIER.

Bilan de l'opération des 24 et 25/09 : un total collecté de 1T 434 :

En 2009, les quantités importantes collectées (plus de 4 tonnes en provenance essentiellement des communes) avaient permis de baisser le tarif à 0,40 € le kilo.

Les quantités plus faibles collectées en 2010 ne permettent pas cette répartition des charges et obligent au maintien du tarif initial proposé à 0,50 € le kilo.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tarif de 0.50€ le kilo au titre de l'année 2010.

2010- 12- 20 Déchets – Tarifs déchèterie et éco stations pour les dépôts professionnels durant l'année 2011

Sur avis favorable du bureau (30.11.2010),

Il est proposé au conseil communautaire de voter les tarifs 2011 afin de pouvoir engager la facturation correspondante dès le mois de janvier 2011 et diffuser l'information aux usagers relative aux conditions tarifaires pour 2011. Les tarifs proposés sont identiques aux tarifs 2010 soit :

DECHETERIES	PRIX HT / M ³	
	TARIFS	PROPOSITIONS

	2010	2011
déchets verts triés	4.00 €	4.00 €
gravats triés	3.50 €	3.50 €
tout-venant	11.70 €	11.70 €
ferrailles	2.40 €	2.40 €
déchets bois	6.00 €	6.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs 2010 pour l'année 2011.

2010-12-21 Déchets- modifie la délibération n° 2010-03bis-05 portant convention avec la CAPV pour la fréquentation de la déchèterie d'Elven – projet de convention pour l'année 2011

Les communes du Nord Ouest du territoire étant très éloignées de la déchèterie de l'Epine, les habitants des communes de Larré, le Cours et La Vraie Croix ont pris l'habitude d'aller déposer leurs déchets à la déchèterie d'Elven. Depuis début 2010, Vannes agglo ayant mis en place un contrôle d'accès sur ses déchèteries (dans le cadre de la réflexion sur la redevance incitative), elle souhaite passer une convention avec la communauté afin de formaliser les modalités d'accueil des usagers de notre territoire sur son équipement.

Une réflexion a été menée courant 2010 ayant abouti à un projet de convention. Sur le plan financier, cette convention prendrait la forme d'une participation de la communauté aux frais de fonctionnement de la déchèterie d'Elven au prorata de la fréquentation réelle mesurée des usagers de notre territoire. Afin de connaître cette proportion, plusieurs comptages seront effectués au cours de l'année 2011.

Le projet de convention figure en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention d'un an correspondant à l'année 2011 avec Vannes Agglomération.

2010-12-22 Déchets – Contrat Eco-Emballages barème E

Au 31 décembre 2010, le contrat qui nous lie avec Eco-Emballages, signé sous le barème D, s'achève. Le futur barème E, proposé par Eco-Emballages, en cours de validation avec les pouvoirs publics, devra être signé prochainement par toutes les collectivités dont le contrat arrive à échéance.

Ce nouveau barème devra prendre en compte les nouvelles dispositions du Grenelle qui vise à un accompagnement financier d'Eco-Emballages encore plus important.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président ou son représentant à signer cette convention avec Eco-Emballages.

2012-12-23 Déchets – Information - prestataire de collecte et traitement des déchets de soins à caractère infectieux

Le marché en cours avec la société ACOMEX pour la collecte et le traitement des déchets de soins des patients en auto-traitement arrive à échéance au 31 décembre 2010.

Une nouvelle consultation a été lancée mi-octobre auprès de 5 prestataires dont les propositions financières sont résumées ci-dessous :

	<u>Fourniture boîtes</u>	<u>Traitement boîtes</u>	<u>Collecte 3 points</u>	<u>Simulation sur une année</u>
VEOLIA	1,75	0,45	173,14	1 755 €
SITA	1,02	0,32	62,07	933 €
SODICOME	1,77	0,42	126,00	1 612 €
ACOMEX	1,38	0,40	58,50	1 171 €
THEACOM*	5,3	39,79	159,16	21 590 €

* forfait

La proposition de la société SITA est la plus intéressante financièrement.

Cependant, les nombreux litiges et soucis de collecte constatés lors du précédent contrat avec cette société, qui a effectué cette prestation de 2002 à 2008, n'incite pas à une nouvelle collaboration.

Considérant le faible écart de coût, il semble préférable de retenir la société ACOMEX qui apporte entière satisfaction pour cette prestation depuis 2 ans.

M. le Président décide de retenir l'offre de la société ACOMEX

Ce marché est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum totale de trois ans.

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2010-12-24 Personnel - Création de deux postes d'agents polyvalents déchets (chauffeurs-agents de collecte-gardiens de déchèterie)

Conformément à la réglementation, et afin de pallier les embauches d'agents non titulaires « à l'année », le service déchets souhaite créer deux postes d'agents polyvalents déchets à temps complet qui interviendraient sur les postes d'agents de collecte principalement mais également en remplacement sur les postes de chauffeurs et gardiens de déchèterie.

Actuellement, des agents non titulaires sont en contrat avec le service déchets, ce malgré le renfort important des services techniques représentant environ un poste et demi en équivalent temps complet.

Ces agents titulaires pourvoient au départ en retraite d'un agent en 2010 (le départ en retraite du précédent agent en 2009 n'avait pas fait l'objet d'un remplacement) et aux arrêts maladie réguliers d'un autre agent.

Les agents seraient recrutés sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Sur proposition du bureau,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe affectés au service Déchets.

2010-12-25 Personnel –Tableau des effectifs au 31/12/2010 - actualisation

Il est nécessaire de réactualiser le tableau des effectifs suite aux changements intervenus au cours de l'année 2010.

* divers avancements de grade (validés lors du Conseil Communautaire du 5/07/2010)

* un départ en retraite (au 01/10/2010)

* 2 créations de poste au service Déchets – postes d'agent polyvalent

* 1 poste d'Educateur des APS de 2^{ème} classe – BESSAN à la piscine

* 2 postes d'agent d'accueil –entretien à la piscine dont 1 poste à mi-temps

Les postes de la piscine ont été validés lors du Conseil communautaire du 8 novembre 2010

Sur proposition du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs en date du 31/12/2010 résultant des modifications intervenues en 2010.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2010			TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2010		
Fonctions/Serv ices	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail	Fonctions/Serv ices	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
Direction (2 agents)					
Directrice	Directeur Général des services	1 à temps complet	Directrice	Directeur Général des services	1 à temps complet
Pôle économique	Attaché principal	<i>Détachement sur le poste de DGS 20 000 à 40 000 habitants</i>	Pôle économique	Attaché principal	<i>Détachement sur le poste de DGS 20 000 à 40 000 habitants</i>
Pôle économique	Attaché	1 à temps complet (non occupé)	Pôle économique	Attaché	1 à temps complet (non occupé)
Pole juridique/ pole achats	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1 à temps complet	Pole juridique/ pole achats	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1 à temps complet
Administration générale/ Ressources humaines (4 agents)					
Finances / Communication	Rédacteur	1 à temps complet	Finances / Communication	Rédacteur	1 à temps complet
Finances	Rédacteur principal	1 à temps complet	Finances	Rédacteur Chef	1 à temps complet
Accueil Secrétariat Organisation événementiel / Ressources humaines	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	2 à temps complet	Accueil Secrétariat Organisation événementiel / Ressources humaines	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	2 à temps complet
Pôle Tourisme (1 agent)					
Agent OTSI	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1 à temps complet	Agent OTSI	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1 à temps complet
Pôle Services – Piscine (11 agents)					
Directeur	Educateur des APS Hors Classe	1 à temps complet	Directeur	Educateur des APS Hors Classe	1 à temps complet

Maitre Nageur Sauveteur	Educateur des APS de 2 ^{ème} classe	4 à temps complet	Maitre Nageur Sauveteur	Educateur des APS de 2^{ème} classe	5 à temps complet
Agent d'accueil et entretien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 à temps complet	Agent d'accueil et entretien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 à temps complet
			Agent d'accueil et entretien	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 agent à temps complet
Agent d'accueil et entretien	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2 dont 1 agent à temps non complet (17.50 h)	Agent d'accueil et entretien	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3 agents dont 2 à temps non complet (17.50 h)
Pôle Services – Enfance et Jeunesse (3 agents)					
Coordinateur	Educateur de jeunes enfants	1 à temps complet	Coordinateur	Educateur principal de jeunes enfants	1 à temps complet
Animatrice RAM	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1 à temps non complet (17.50H)	Animatrice RAM	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1 à temps non complet (17.50H)
Animatrice RAM	Educateur principal de jeunes enfants	1 à temps complet	Animatrice RAM	Educateur principal de jeunes enfants	1 à temps complet
Pôle Services - Relais Gérontologie (1 agent)					
Coordonnateur	Animateur	1 à temps complet	Coordonnateur	Animateur	1 à temps complet
Coordonnateur Relais Gérontologie	Adjoint d'animation	1 à temps complet (non occupé)	Coordonnateur Relais Gérontologie	Adjoint d'animation	1 à temps complet (non occupé)
Pôle Services – Culture (1 agent)					
Coordonnateur Médiathèques -bibliothèques	Assistant de conservation et du patrimoine	1 à temps complet	Coordonnateur Médiathèques -bibliothèques	Assistant de conservation et du patrimoine	1 à temps complet
Pôle technique et environnement (20 agents)					
Responsable du Pole technique	Agent de maîtrise principal	1 à temps complet	Responsable du Pole technique	Agent de maîtrise principal	1 à temps complet
Responsable du Pole environnement	Technicien supérieur	1 à temps complet	Responsable du Pole environnement	Technicien supérieur	1 à temps complet
Agents polyvalents	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4 à temps complet	Agents polyvalents	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	7 à temps complet
Agents polyvalents	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	6 à temps complet	Agents polyvalents	Adjoint technique de 1^{ère} classe	5 à temps complet
Agents polyvalents	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	7 dont 1 agent à temps non complet (17.50 h)	Agents polyvalents	Adjoint technique de 2^{ème} classe	6 dont 1 agent à temps non complet (17.50 h)
TOTAL AGENTS AU 01/01/2010		39 agents	TOTAL AGENTS AU 31/12/2010		43 agents

2010-12-26 Enfance-Jeunesse- Festi'môme : convention Nova Villa 2011

Le bilan de l'édition 2010 sera présenté courant décembre. Les spectacles ont été joués à guichet fermé. La programmation d'une formation le vendredi a connu un réel succès auprès des professionnels. L'édition 2010 a été une réussite comme l'an passé.

Le bureau demande au comité de pilotage de poursuivre l'effort d'inciter les familles non habituées à fréquenter ce type de spectacle à venir y assister.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de reconduire de festi'mômes en 2011 (festival de la petite enfance)
- de renouveler la collaboration avec l'association Nova Villa
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer une convention avec l'association Nova Villa pour la programmation et l'aide à l'organisation de la septième édition du festival (10 000€ en 2009 et 2010) sur la même base financière que 2010.

2010-12-27 Enfance-Jeunesse- Demande de subventions auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne pour les projets culturels 2011- Autorisation de principe

Pour faciliter l'instruction des demandes de subventions auprès du Conseil Général du Morbihan et du Conseil Régional de Bretagne pour les projets culturels,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, M. le Président, ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour l'ensemble des projets culturels mis en œuvre par la Communauté de Communes du Pays de Questembert.

2010-12-28 Enfance-Jeunesse- Modifie la délibération n°2010-11-32

M. le Vice Président précise que les conventions qui seront passées avec l'association Eveil et Luciole seront des conventions d'objectifs.

Le projet de convention a été modifié avec l'avis de l'AMF 56 et est joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer des conventions d'objectifs avec les associations EVEIL et Luciole.

2010-12-29 Culture- Subvention « Prométhée ou la promesse du feu »- projet culturel 2011

Les membres du Bureau proposent une participation communautaire en 2011 à hauteur de 7000€ tout compris pour le projet porté par ZARINA KHAN « Prométhée ou la promesse du feu ». Les membres du bureau précisent que la Communauté ne financera pas d'autres projets portés par la Compagnie ZARINA KHAN.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à bulletin secret, par 17 voix pour, 15 voix contre et sept abstentions le versement d'une subvention de 7 000€ tout compris (transport élèves, location salle) à la compagnie Zarina Khan, pour le projet « Prométhée ou la promesse du feu ».

2010-12-30 Tourisme - Moulin Neuf – travaux de remise en état sols de la cuisine du village de vacances – estimatif

Pour information, les travaux de réfection de sols de la cuisine de l'auberge sont estimés à :

Partie carrelage : 12 800€ HT

Partie mobilier cuisine (dépose et pose après travaux) : 9 430€ HT

Soit un total de 22 200€ HT

Ce dossier fait l'objet d'un contentieux ancien. La Communauté aura des honoraires d'avocat à régler.

L'expertise judiciaire est toujours en cours.

Pour information :

Travaux sur les chauffages des gîtes sous bois (les jonquilles) et gîtes de Kérioche, à savoir commande chauffage par thermostat- coût estimé à 2 720€ HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le lancement des travaux sans attendre le résultat de l'expertise, et prend acte de la réalisation de travaux sur les chauffages.

2010-12-31 Tourisme- Dénomination de la Commune de Questembert en commune touristique

Vu la délibération n°2010-10-04 du Conseil Municipal de la ville de Questembert,

Vu la compétence Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Questembert,

Conformément à l'article R133-36 du décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et stations classées de tourisme,

Le Conseil de Communauté après avoir délibéré accepte à l'unanimité la dénomination de la commune de Questembert en commune touristique.

2010-12-32 Tourisme- Subvention annuelle Office du tourisme intercommunal

Considérant la convention d'objectifs liant la Communauté de Communes du Pays de Questembert et l'office du tourisme intercommunal (convention prenant fin au 31.12.2011)

Vu le CA extraordinaire de l'office intercommunal du 22 novembre durant lequel l'office du tourisme de Rochefort en Terre a fait l'objet d'une fusion absorption avec l'office intercommunal du pays de Questembert, d'un changement de statuts et de noms.

Au vu de son budget prévisionnel, l'office du tourisme intercommunal sollicite une subvention 2011 à hauteur de 213 500€ prenant en compte les investissements 2011 (création site internet, charte graphique, partenariat Ty Télé etc ... pour un total de 17 300€), la rémunération des stagiaires (3500€), les frais de déplacement du personnel (8000€) entre les deux sites...

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, au vu du budget prévisionnel de l'office du tourisme intercommunal pour l'exercice 2011

- de verser une subvention de 213 500€ à l'office intercommunal du pays de Questembert

- d'autoriser M. le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs portant sur le changement de nom de l'office intercommunal et la modification des statuts.

2010-12-33 Economie- Compte rendu de la Commission réunie le 8 décembre 2010

M. René Luherne, Vice Président en charge du développement économique, rapporte au Conseil de Communauté la réunion de la commission économique du 08 décembre 2010.

En synthèse :

Agent développement économique

Après plusieurs entretiens, la candidature de M. Le Garrec a été retenue. Il prendra ses fonctions de développeur économique à compter du 17 janvier 2010.

Eolien

Concernant le site Larré, seul un bail reste à signer avec un locataire. La société Enercon est intervenue le 23 novembre devant le Conseil Municipal de Larré, en présence d'élus des communes de Le Cours et Molac. Au cours de cette soirée, les représentants de la société Enercon ont présenté la société, les sites bretons Enercon, la conception et le fonctionnement d'une éolienne, l'intérêt du site de Larré. Cette intervention a donné lieu à un échange sur des questions concernant le bruit, la voirie, l'impact sur le paysage etc..

La société Enercon organisera pour les habitants du territoire et plus particulièrement ceux des communes de Larré, Le Cours et Molac la visite d'un parc éolien Enercon début janvier. D'autre part, la société tiendra durant cette même période des permanences en mairie de Larré afin de présenter ce qu'est un parc éolien. Ces permanences permettront également de répondre aux questions des habitants.

Dans un premier temps, il s'agit pour Enercon d'implanter un mat de mesure pour quantifier le potentiel en vent et valider l'intérêt du site. Si le site est validé par ce mat, des études d'impact seront réalisées donnant lieu à enquête et réunion publique.

Méthanisation

La société SPI, implantée à Berric, a commandé une étude sur la méthanisation à la société IDEX. Cette étude sera présentée devant le Conseil Municipal de Berric, le comité syndical du SIAEP de Rhuy et le Conseil de Communauté.

Complément à la délibération n°2010-03-12

Il est proposé de préciser que M. le Président ou son représentant est autorisé à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes pour lequel le Conseil de Communauté avait décidé la cession à la société AGLAMAT. Cette mention autorisant la signature de l'acte par M. le Président avait été oubliée dans la délibération.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- prend acte de ces informations
- autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte de vente concernant la cession à la société AGLAMAT, lot d'environ 10 000m² zone de Kervault à Questembert.

2010-12-34 Economie- Commerce de Larré- Loyer et travaux

Considérant la délibération n°2009-03-35 portant sur le loyer du commerce de Larré,

Vu l'intérêt pour la commune de Larré de disposer d'un commerce de proximité,

Vu le contexte économique défavorable et les résultats du commerce (chiffre d'affaires)

Sur avis favorable de la Commission économique, réunie le 08 décembre 2010

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de maintenir un loyer de 200€ HT mensuel
- de repeindre les boiseries extérieures, travaux estimés à 2 222.50€ HT.

2010-12-35 Questions diverses

Attribution de compensation TP 2011

Pour information, M. Le Président rappelle le montant des attributions de compensation TP 2011 pour les communes

Considérant la délibération n°2009-12-07 portant attribution des compensations TP 2010

Considérant la délibération n°2010-05-13 portant attribution de compensation TP pour la Commune de Rochefort en Terre,

Transfert de charges en 2011

Communes	Dot.compensation10	Charges transf.	Dot.compens° TP2011
BERRIC	229 831,27	7 296,54	222 534,73
CADEN	-5 260,93	10 667,15	-15 928,08
LARRE	-1 901,24	4 480,57	-6 381,81
LAUZACH	295 738,62	5 319,72	290 418,90
LE COURS	-11 354,84	3 342,90	-14 697,74
LIMERZEL	-23 806,46	8 135,69	-31 942,15
MALANSAC	106 397,17	13 538,55	92 858,62

MOLAC	-24 393,81	7 109,21	-31 503,02
PLUHERLIN	-37 050,82	7 761,19	-44 812,01
QUESTEMBERT	533 429,98	71 035,00	462 394,98
LA VRAIE CROIX	184 503,26	8 725,06	175 778,20
ROCHEFORT EN TERRE	65 172,71	3 873,01	61 299,70
ST GRAVE	25 747,93	4 577,74	21 170,19
total	1 337 051,84	155 862,33	1 116 017,80

Comité piscine

Mme Le Léap est remplacée dans le Comité piscine par M. Gérard Launay.

Comité déchets

La Commune de Caden a désigné M. Bertrand Beillon, pour siéger au sein du comité déchets

Comité Culture

La Commune de Caden a désigné M. Pascal Hervieux, pour siéger au sein du comité culture

Calendrier de réunions

Tourisme – Moulin Neuf : réunion préparatoire à l'entretien avec Mme Charpentier, déléguée Régionale VVF le 17 janvier 2011 à 11h en mairie de Pluherlin.

Participants : MM Richard, Perrion, Paboeuf, Humeau, Hervieux et Mmes Danion et Gilbert

Vœux du personnel : 13 janvier à 17h15

Vœux de la Communauté aux acteurs économiques : 27 janvier 2011 à 19H à l'Asphodèle

Prochain conseil communautaire : 07 février 2011 à 20H

Bureau : 25 janvier 2011 à 18H30

Commission économique : 26 janvier à 18H30

Comité services techniques : 18 janvier à 18H45

Comité déchets : 06 janvier à 18H

Le Club des entrepreneurs organise avec le partenariat de la Communauté le forum des métiers le 04 février 2011 à l'Asphodèle.

RandoPrintemps.comm : le 26 mars 2011 à 14h00 les communes de Pluherlin et St Gravé vous invitent.

Depuis trois ans, avec l'arrivée du printemps, la communauté de communes du Pays de Questembert propose de découvrir les circuits de randonnée en partenariat avec le Pays Touristique Vannes-Lanvaux. Cette manifestation appelée « RandoPrintemps.comm » est ouverte à tous : familles, personnes en fauteuil... dans un esprit convivial.

Départ entre 14 et 15 h

Préau de la salle Omnisports de Pluherlin.

7 propositions de circuits : 2 circuits VTT -1 parcours pour les cavaliers-1 circuit pédestre

Et pour l'occasion : 1 circuit poussette 5 km -1 circuit de 3 km pour les personnes à mobilité réduite grâce aux « joëlettes » qui permettent de faire du « tout chemin ». Les joëlettes seront prêtées gracieusement par la Maison du Tourisme du Pays de Redon et l'association Fleurs de Bouchons 56 (réservation obligatoire avant le 18 mars).

L'accès aux randonnées est gratuit. Une collation sera offerte à l'arrivée mais pas de ravitaillement sur les parcours.

Plus de renseignements : Rochefort en Terre Tourisme- tél : 02 97 26 56 00

www.questembert.com

Site internet : la mise en ligne est reportée après les élections.

Demande de subvention 2011 Accueil Emploi Service :

La Communauté de Communes du Pays de Questembert participe au fonctionnement de l'association Accueil Emploi Service. L'association accueille sur le territoire les personnes en recherche d'emplois, favorise l'insertion par l'économie et aide également les entreprises le souhaitant dans leur recherche de salariés. La subvention sollicitée porte sur un montant de 35 536.80€ soit 1.70€/hab. Compte tenu du montant, il convient d'établir une proposition de convention d'objectifs.

Cette convention et la demande de subvention sera soumise à la décision du Conseil de Communauté lors de sa prochaine réunion.

La subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Questembert par l'association est fixée à 1.70€/habitant (pop.INSEE : 20 904hab.) soit 35 536.80€.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.